MAIRIE DE KERFOURN

SEANCE DU 3 FEVRIER

L'an deux mille dix le trois du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Kerfourn s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël MARIVAIN, Maire.

PRESENTS: M. Joël MARIVAIN, Maire, Mme KERDAL, M. LE CORRONC, adjoints
M. SAINT-JALMES, Mme COBIGO, M. LE SANT, Mme JOSSE, M. CHAPEL, Mme CHEVEAU, M. MORVAN
ABSENTS EXCUSES: Mme CHAMOT (donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE CORRONC); M. Michel
MARIVAIN

Désignée secrétaire de séance : Madame Anne-Marie KERDAL

Conformément à l'article L2121.25 du Code général des collectivités territoriales, un extrait du procèsverbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 12 février 2010.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

1 - 2011 : Droit de préemption urbain

Vu l'adjudication en date du 10 février 2011 sur la référence cadastrale C237, 756, 765, 753 et la moitié de la parcelle C 755 aux 16 et 18 place de l'Eglise à Kerfourn pour une mise à prix de 40 000 € frais en sus.

Vu la demande d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain en conformité avec l'article L 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal l'opportunité d'envisager l'acquisition de ce bien.

De manière plus large, la vente de la friche agricole rue des Ajoncs, la succession Ollivier nous amène à réfléchir au souhait de la municipalité de maîtriser le foncier en zone constructible.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte les dispositions ci-dessus :

 Le Conseil municipal donne son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées C 237, 756, 765, 753 et la moitié de la parcelle C 755 aux 16 et 18 place de l'Eglise dans la limite de 20 000 € frais en sus afin de constituer une réserve foncière en vue d'aménagements futurs.

<u>02 – 2011 : Avis du Conseil municipal sur le transfert de compétence production et distribution</u> d'eau potable et assainissement collectif des eaux usées à Pontivy Communauté

Par délibération en date du 11 janvier 2011 notifié à la commune de Kerfourn le 14 janvier 2011, le Conseil communautaire a décidé du transfert à la Communauté de communes des compétences suivantes :

- l'assainissement collectif des eaux usées
- la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine

Vu l'article L52111-17 du Code général des collectivités territoriales précisant le transfert de nouvelle compétence à la Communauté de commune par délibération concordante du Conseil communautaire et des conseils municipaux dans les conditions de majorité des deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit en outre comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

A défaut de délibération dans les trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'E.P.Cl, sa décision est réputée favorable.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal :

- + De transférer à Pontivy Communauté les compétences suivantes :
 - l'assainissement collectif des eaux usées
 - la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine
- + D'approuver la délibération du Conseil communautaire portant extension de compétences et les statuts de la Communauté de communes modifiés, joints en annexe de la présente délibération.

Conformément à la délibération N°97-2010 du 2 décembre 2010, Madame la Sous-préfète nous accorde la possibilité de conclure une convention provisoire de délégation de service public pour le traitement des eaux usées de l'assainissement collectif. Un rendez-vous sera organisé avec les services de la Communauté de communes dès réception du schéma directeur d'assainissement et accord des 24 communes sur le transfert de compétences. Le schéma directeur d'assainissement est en cours d'élaboration. Une délibération spécifique sera présentée au conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un <u>avis favorable</u> au transfert des compétences suivantes à Pontivy Communauté, à savoir :
 - assainissement collectif des eaux usées
 - La production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine
- approuve la décision du Conseil communautaire sur l'extension de compétence et les statuts de Pontivy Communauté modifiés

- Le Conseil municipal prend acte pour la mise en place de la convention provisoire

03 – 2011 : avis sur le projet de travaux de restauration et d'entretien des affluents du Blavet porté par le Syndicat de la vallée du Blavet

Vu l'arrêté du préfet du Morbihan en date du 11 janvier 2011 prescrivant l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'intérêt général et au titre des articles L 214.1 à L 214.6 du Code de l'environnement pour des travaux de restauration et d'entretien des affluents du Blavet

Vu l'affichage de l'avis d'enquête le 17 janvier 2011

La consultation sous forme numérique accompagnée de la carte répertoriant la localisation des travaux est à la disposition du public. Les travaux de restauration et d'entretien concernant la commune sont limités au secteur du ruisseau du Guern avec un ouvrage de franchissement à remplacer et quelques arbres à arracher. La partie communale de la Belle Chère n'est pas concernée par le projet.

L'avis du conseil municipal de Kerfourn est demandé

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de travaux de restauration et d'entretien des affluents du Blavet présenté par le Syndicat de la vallée du Blavet.

04 – 2011 : rapport d'activité 2009 du S.D.E.M.

Vu la délibération du 11 janvier 2011 n° 11/2006 transférant la compétence électrique au SDEM

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport 2009 du SDEM :

Le nombre de clients desservis est en augmentation de 1,38 % à 453808.

La consommation est supérieure de 3,54 % à 4592 MWH malgré une baisse du secteur industriel de 2,8 %.

Les tarifs réglementés représentent encore 96 % du marché électrique.

477 producteurs ont été raccordés en 2009, soit un cumul de 523 installations raccordées produisant 151,4 mégavoltampères (132 en 2008).

Le patrimoine concédé est de 23 132 km en augmentation de 2,02 % dont 7 087 km enterré (31%)

La qualité du service est mesurée avec la continuité de la fourniture et la tenue de la tension.

En 2009, le temps moyen des coupures toutes causes s'élève par client à 83 minutes donc 3 minutes de plus par rapport à 2008.

Un usager est considéré comme mal alimenté lorsque la tension mesurée est en dehors de +10 ou -10 % de 230 et 400 volts. Le taux passe de 3,6 % à 2,6 %. Ces chiffres masquent une disparité géographique puisque 80 % des 11 877 clients mal alimentés sont situés en zone rurale.

6309 clients bénéficient du tarif de première nécessité.

Pour informer les usagers, le SDEM est le correspondant local de « Clair Energie 56 » pour aider les consommateurs à y voir plus clair dans les offres du marché de l'électricité ouvert à la concurrence.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDEM sont répartis de la manière suivante :

Extensions: 17 299 000 € (27%) 400 dossiers

Renforcements : 13 637 000 € (51%) 170 dossiers pris en charge à 100 % par le SDEM Effacements : 4 060 000 € (15%) 60 dossiers 35 % reste à charge des communes

Sécurisation : 2 000 000 € (7%) 50 dossiers pris en charge par le SDEM

La nouvelle règle de contribution financière pour les extensions de puissance inférieure à 36 kva dans les communes rurales au 1 janvier 2010 est de :

Coût = 24,65 € par la longueur plus 837 € par compteur

Le branchement est à la charge du demandeur.

Les recettes de fonctionnement sont de 24 217 808 €, les dépenses de 4 044 542 €. Les recettes d'investissement se chiffrent à 67 037 279 €, les dépenses à 54 033 671 €. Le résultat de l'exercice est de 33 176 874 €. Le résultat de clôture avec le déficit reporté est 13 286 096 €.

Le syndicat s'est doté de la compétence optionnelle « éclairage public » pour le compte de 253 communes avec 350 dossiers en 2009 représentant un investissement de 7 494 000 €.

En 2009, le syndicat a étoffé ses compétences avec la maintenance de l'éclairage public. Nous avons d'ailleurs utilisé la proposition du SDEM d'établir un diagnostic sur l'éclairage public de la commune.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance, approuve ce rapport.

Modification du règlement de la cité des Fleurs

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de règlement modifié pour le lotissement de la cité des Fleurs qui sera soumis aux co-propriétaires. A la suite de cette réunion prévue avec les habitants du lotissement, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur ce nouveau règlement et à délibérer.

06 - 2010 SUBVENTIONS ET COTISATIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2011

Vu la proposition de la commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de statuer sur les subventions et les cotisations communales et de prévoir une ligne de 9 000 € au budget primitif à la ligne 6574 pour prévoir les demandes tardives. Ces demandes seront examinées par la commission des finances avant engagement définitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, décide de voter les subventions suivantes

<u>Ligne 6574 – SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2011</u>

Désignation	Propositions 2011	
OGEC Ecole privée : fournitures	2035,00 €	
Ecole ND Projets pédagogiques – voyages	1 100,00 €	
scolaires		
APEL Ecole privée : arbre de Noël	550,00 €	
Ecole publique de Kerfourn – voyage	580,00 €	
Association école publique : arbre de Noël	290,00 €	
Garde Saint-Eloi de Kerfourn : football	1 500,00 €	
Section Gym de la GSE de Kerfourn	250,00 €	
Amis de la Fontaine Saint-Eloi de Kerfourn	160,00 €	
Amicale des chasseurs de Kerfourn	200,00 €	
Sections des anciens d'AFN de Kerfourn	120,00 €	
Réseau d'écoles publiques du secteur	350,00 €	
LEGTA de Pontivy	50,00 €	
Banque alimentaire du Morbihan	162,60 €	
Amicale des Donneurs de sang de Noyal-	150,00 €	
Pontivy		
Centre de formation d'apprentis de Vannes	25,00 €	
Union départementale des sapeurs-pompiers	50,00 €	
Réveil du Val d'Oust à Rohan	100,00 €	
Entente morbihannaise de sport scolaire	123,30 €	
Sécurité routière	145,80 €	
Restaurants du Cœur	203,25 €	
Fonds départemental solidarité logement	81,30 €	
Maison familiale rurale de Questembert	25,00 €	
Secours catholique	50,00 €	
ATES	50,00 €	
Maison familiale rurale de Loudéac	25,00 €	
Maison familliale rurale de Guilliers	25,00 €	
Radio Bro Gwened	50,00 €	
Chambre de l'artisanat	25,00 €	
Lycée horticole de Saint-Jean-Brévelay	25,00 €	
Chambre des Métiers – Rennes	25,00 €	
Demandes de subventions imprévues	473,75 €	
TOTAL	9 000 €	

Ligne 6281 COTISATION COMMUNALES POUR 2011

Désignation	Propositions 2011	
1 – ADMR du secteur de Noyal-Pontivy	150,00 €	
2 – Association des Maires du Morbihan	226,05 €	
3 – SPA de Pontivy et sa région	246,60 €	
TOTAL	622,25 €	

07 - 2011 SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES POUR 2011

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 3 septembre 2003 par laquelle l'assemblée communale a décidé de confier à l'Association de parents d'élèves la gestion et le coût de l'aide maternelle à l'école publique à compter du 1er novembre 2003 ;

Vu la convention tripartite passée en application de cette décision le 30 octobre 2003 entre la mairie, la direction de l'école et l'Association *Familles Rurales* représentant les parents d'élèves ; Vu le bilan présenté par l'association *Familles Rurales* et la demande de subvention présentée par cette même association pour l'année 2011

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider la demande de 13 300 € répartie mensuellement soit une mensualité de 1 108,34 €
- D'affecter cette somme sur le compte 65741 Subvention à Familles Rurales pour l'école publique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

D'accorder une subvention de **1 108,34 € par mois** au titre de l'année 2011 à l'association *Familles Rurales* afin de lui permettre d'assurer la rémunération et les charges. Cette aide sera versée mensuellement à terme échu.

Un crédit de **13 300** € sera voté à cet effet au budget de l'exercice en cours (article 6574 1 – subvention à Familles Rurales pour l'école publique).

08 - 2011 : avis sur le diagnostic éclairage public

Vu la délibération 69A/2009 du 1er octobre 2009 validant une étude de diagnostic du réseau d'éclairage public

Vu la restitution de l'étude par le SDEM le 15 décembre 2010

Monsieur le Maire en présente les principales lignes :

Sur les 102 point lumineux : 34 ont des sources lumineuses en Ballon Fluo, 63 en Sodium Haute Pression et 5 en lodure Métallique, 74 unités sont en mauvais état et n'offrent pas de bonnes performances photométriques. Les luminaires en Ballon Fluo sont considérés en priorité N°2 les mats équipés en SHP sont en priorité N°3.

Les non conformités existantes des armoires de commande sont en général dues à l'évolution des normes de mars 2007 C17/100. La mise aux normes n'est pas obligatoire mais l'armoire de commande rue du Puits est très vétuste. Une demande de travaux (priorité N°1) en lien avec l'enfouissement du réseau de cette rue a été formulée début janvier au SDEM.

Pour déterminer l'état des équipements avec un facteur de puissance (cos phi) de 0.62 contre 0.90 pour un luminaire neuf, l'étude démontre la vétusté général du parc et le vieillissement des condensateurs.

Une sous estimation des puissances souscrites devrait alourdir la charge financière de l'éclairage de 350 €.

Les cinq priorités de l'étude (page 27) se chiffrent à 87 918 € TTC. Une partie des investissements 67 048 € TTC provoquerait une économie de fonctionnement estimée à 746 € TTC par an. Le retour sur investissement est donc de 50 ans déduction faite de la subvention de 30 % du SDEM et de la récupération de la T.V.A. Le remplacement des lanternes dotées de Ballon Fluo sera obligatoire à partir de 2015. La vente des lampes sera interdite.

Pour information, les travaux rue du Puits en 2011 entament la rénovation du parc avec le remplacement de 3 luminaires. Un programme annuel d'investissement semble nécessaire pour adapter notre parc à la réglementation. Envisager la suppression de luminaire reste certainement la solution la plus économique là où l'éclairage n'est pas indispensable.

L'avis du conseil municipal de Kerfourn est demandé

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De prendre en compte cette demande
- De prévoir une somme de 5 000 € à inscrire sur les prochains budgets en vue du renouvellement de l'éclairage public à la ligne 2315 – Installations, matériels et outillages techniques

Tour de service au bureau de vote pour les élections cantonales des 20 & 27 mars 2011

Le planning est présenté au Conseil pour déterminer les permanences. Un tableau des permanences est établi :

Tranches horaires	Responsables	
8 h – 10 h 30	MORVAN Patrice	
	CHEVEAU Isabelle	
	LE SANT Jean-Paul	
10 h 30 – 13 h	COBIGO Françoise	
	CHAPEL Marc	
	JOSSE Sophie	
13 h – 15 h 30	MARIVAIN Michel	
	LE CORRONC Jean-Pierre	
	SAINT-JALMES Philippe	
15 h 30 – 18 h	KERDAL Anne-Marie	
	MARIVAIN Joël	
	CHAMOT Sarah	

BUREAU DE VOTE

Président	MARIVAIN Joël
1er assesseur	KERDAL Anne-Marie
2 ^{ème} assesseur	MORVAN Patrice
3 ^{ème} assesseur	LE CORRONC Jean-Pierre
secrétaire	CHEVEAU Isabelle

SCRUTATEURS

COBIGO Françoise SAINT-JALMES Philippe

Monsieur le Maire informe également le Conseil muncipal qu'une formation en ligne est proposée pour les personnes intéressées sur le site www.formation-publique.fr

09 – 2011 : Achat d'une table adaptée au handicap pour l'école : autorisation du Conseil municipal pour le règlement à l'entreprise

Par une délibération n°67 en date du 9 septembre 2010, le Conseil municipal avait approuvé l'achat d'une table et d'une chaise adaptée au handicap afin de les mettre à disposition des écoles pour les élèves handicapés.

Une facture de la société Héphaïstos, qui nous a fourni ce mobilier, nous est arrivée le 14 janvier dernier, celle-ci s'élève à un montant de 1 106,30 € TTC qui ne figure pas dans les crédits reportés. Aussi, afin de permettre le règlement à l'entreprise, Monsieur le Maire propose que le comptable soit autorisé à en effectuer le paiement dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE POUVOIRS à Monsieur le Maire pour autoriser le comptable à effectuer le paiement de cette facture pour un montant TTC de 1 106,30 € à l'article 2184 – *Mobilier* de la section d'investissement du budget principal dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2011.

Questions diverses:

<u>Fixation de la date du vote du budget</u> : celle-ci est prévue pour la deuxième quinzaine de mars ; le Trésorier en sera informé afin de convenir d'une date définitive.

Volontaire pour le comité de programmation Mil Tamm

Suite à notre délibération 88-2010, nous avons rencontré Mme Sylvie Tiger pour vérifier la capacité de la salle polyvalente de recevoir un spectacle culturel. Une adaptation serait utile au niveau de la scène. Il serait judicieux d'effectuer cette modification avec la mise en place de coffre de rangement sous la scène. Nous attendons les solutions techniques pour faire ou non ces travaux. Nous devons choisir le spectacle.

Des volontaires sont désignés, ceux-ci devront décidé de la programmation des spectacles ; il s'agit de :

- Madame Sophie JOSSE
- Madame Françoise COBIGO
- Madame Isabelle CHEVEAU
- Monsieur Joël MARIVAIN

Travaux réseau fibre optique :

Finalement, l'ordre des travaux a été signé le 28 janvier pour un début de chantier prévu le 7 février. La date officielle de réception de chantier n'est pas connue mais le projet de pose du réseau avec de la fibre optique est maintenu en l'état. Après la pose, un délai de plusieurs semaines est nécessaire pour l'activation du réseau par France Télécom. Deux chambres de dérivation sont installées (une au Favonnic, l'autre au calvaire, la troisième à Lande Guerdaner ne semble pas utile)

Positionnement des coussins berlinois :

Lors de la réunion du 28 janvier avec les riverains, les avis sont assez contradictoires comme souvent en de pareille occasion. Certains ne souhaitent pas cet aménagement, d'autres le souhaitent mais pas devant chez eux.

La proposition de la municipalité est d'installer les coussins sans balise en lien avec notre contexte agricole au niveau du jardin de Françoise. L'autre possibilité était de placer l'équipement à l'entrée du bourg mais la largeur est trop importante.

Avis sur la semaine du développement durable du 1er au 7 avril de Pontivy Communauté

Madame Isabelle CHEVEAU présente le projet d'animation cinématographique sur le développement durable ; celui-ci aurait lieu sur la commune de KERFOURN du 1^{er} au 7 avril. Il faudra des volontaires pour s'occuper des aménagements liés à cette manifestation.

En lien avec cela, Monsieur le Maire propose que soit organisé une animation communale pour nettoyer le site de Kervellec et d'y associer les jeunes de la commune.

Etude prospective du Trésor Public

Une copie de ce document est possible. Comme souvent, les prévisions ne correspondent pas à la réalité. Les éléments les plus importants :

P2 La maîtrise des charges a favorisé l'augmentation de la CAF

P4 Nos recettes progressent lentement

P6Notre endettement baissera significativement en 2016, 2017

P9 La simulation est proposée hors projets nouveaux ce qui n'est pas réaliste avec un maintien des taux et une évolution annuelle des bases de 2 % (pessimiste)

P12 évolution des impôts locaux en 2014 197 674 €

p 15 évolution de la CAF en 2010 le chiffre serait de 130 000 €

P17 évolution des investissements : pas de projets nouveaux ??

P19 couverture des charges de remboursement : autofinancement correct

P20 couverture des charges incompressibles : couverture suffisante

P22 nombre d'année de caf pour le remboursement de la dette. La norme est de 10 ans maximum. Nous sommes dans la fourchette haute avec 8,9 années fin 2010. Ce taux est trop important d'où notre volonté de ne pas faire appel à l'emprunt en 2010, 2011 et si possible en 2012.

P23/24 la programmation d'une marge de manœuvre

Schéma directeur d'assainissement

L'étude sur le diagnostic de l'assainissement collectif a été présentée lundi 28 janvier. Dans l'attente du schéma directeur, la présentation fait apparaître une bonne qualité du réseau avec des petits travaux sur les infiltrations rue de la Fontaine, des tests de fumigène rue Saint Eloi et rue de L'Argoat pour dégrossir les risques de raccordement d'eau pluviale et la prévision à moyen terme d'augmentation de la capacité de traitement de la station. Une information complète sera effectuée après réception du rapport final. Le rapport nappes hautes et basses est disponible pour les personnes intéressées.

Point INFO ENERGIE

Le Pays de Pontivy lance un espace Info Energie situé 1, rue Henri Dunant à Pontivy (pont Robic). M Martin Belay sera présent toutes les semaines à Pontivy et les autres semaines à Loudéac. L'objectif est d'accueillir et d'informer le public sur toutes les interrogations liées à l'énergie. Avec le téléphone 0820 820 466 ou le site www.bretagne-energie.fr, (conseil gratuit, objectif, neutre sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.)

La séance est levée à 23 h 15

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
MARIVAIN		COBIGO	
Joël		Françoise	
KERDAL		CHAPEL	
Anne-Marie		Marc	
CHAMOT		JOSSE	
Sarah	Excusée	Sophie	

LE CORRONC	MARIVAIN	
Jean-Pierre	Michel	Excusé
SAINT-JALMES	MORVAN	
Philippe	Patrice	
LE SANT	CHEVEAU	
Jean-Paul	Isabelle	

Réunion du 3 février 2011